

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 Mars 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/03/04**

Date de la convocation	24 / 02 / 2020
	<b><u>Votes : 25</u></b>
Présents : 19	Pour : 19
Absente : 2	Contre : 5
Représentés : 6	Abstention : 1

L'an deux mille vingt et le cinq mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, GASPARD Chantal

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à MR VALERO Claude  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr SEBASTIAN David  
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine  
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie  
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr DUPONT Laurent

Objet : Vote du budget primitif communal 2020

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200305-2020-03-04-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2020  
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Monsieur le Maire présente les données financières du budget primitif 2020 de la commune aux membres de l'assemblée :

Fonctionnement	Dépenses	4 402 902,00 €
	Recettes	4 402 902,00 €
Investissement	Dépenses	1 800 156,00 €
	Recettes	1 800 156,00 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a été acté en séance du 13 Février 2020 et que la commission des Finances s'est réunie le 21 janvier et les 11 et 18 Février 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, par 19 voix Pour, 5 Contre, 1 Abstention,

- Adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2020 de la commune,
- Adopte la section d'investissement du budget primitif 2020 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Affiché le :  
Mise en ligne le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200305-2020-03-04-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2020  
Date de réception préfecture : 07/03/2020